



# Agrocentre St-Hyacinthe Inc.

## Rapport de Agrocentre St-Hyacinthe Inc. sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

### Introduction

L'entité déclarante visée par le présent rapport est Agrocentre St-Hyacinthe Inc. (« Agrocentre » ou « Société ») et se rapporte à l'exercice financier se terminant le 30 novembre 2023 (« Période de référence »). Conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »), le rapport présente les mesures prises par Agrocentre au cours de la Période de référence pour prévenir et contrer le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

### Notre Vision

Agrocentre Saint-Hyacinthe Inc. veut être un chef de file dans son domaine d'activité en fournissant à sa clientèle des produits et des services, au-dessus des normes de qualité, à prix compétitif tout en respectant les échéanciers et en nous distinguant comme employeurs de choix. Notre réussite repose sur l'expérience et le dynamisme de tous nos employés et sur la qualité de nos produits. Nous voulons offrir de bonnes conditions d'emploi dans un environnement sain, sécuritaire, équitable, qui est exempt de discrimination et de harcèlement. Avoir des relations de travail qui sont basées sur le respect mutuel, qui permettent et favorisent la croissance, la communication et l'épanouissement des individus.

### Mesure prise pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants.

Durant le dernier exercice financier nous avons réalisé une évaluation interne des risques du travail forcé et/ou du travail des enfants dans les activités de l'organisation.

#### a. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Agrocentre St-Hyacinthe inc. est une société par actions ou compagnie constitué le 6 décembre 1982 au Canada selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions et son siège social est situé au 7605 Avenue Duplessis, Saint-Hyacinthe, Québec, Canada, J2R 1S5. Au 30 novembre 2023, Agrocentre comptait environ 35 employés à temps plein et partiel.

#### Activités

Agrocentre St-Hyacinthe inc. œuvre dans la fabrication de mélange de fertilisants ainsi que dans le commerce en gros et de détail de produits d'intrants agricoles, soit les fertilisants secs et liquides, la phytoprotection, les semences et la commercialisation des grains. Nos activités se situent exclusivement au Québec.

#### Chaîne d'approvisionnement

Agrocentre est détenu à 50% par Sollio Groupe Coopératif, la plus grande coopérative agroalimentaire au Canada aux racines québécoises, ce qui nous engage à nous approvisionner chez Sollio pour la majeure partie de nos achats d'intrants. Le reste de nos fournisseurs d'intrant sont aussi des compagnies Canadiennes.

## **b. Politiques, gouvernance et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants**

Le code d'éthique d'Agrocentre garantit un milieu de travail où chaque employé est traité avec respect, équité, éthique et dignité. Le code d'éthique est systématiquement communiqué à tout nouvel employé ou nouvel administrateur de Agrocentre, lequel doit confirmer en avoir pris connaissance et s'engager à le respecter.

### **Code de conduite des fournisseurs.**

Agrocentre entend adopter et imposer un code de conduite spécifiquement à l'intention de ses fournisseurs. Le code comprendra des principes éthiques fondamentaux et aura pour objectif de s'assurer que les fournisseurs respectent en tout temps les lois, normes, règlements et politiques applicables à leurs activités et adoptent un comportement éthique responsable aligné avec la mission, la vision et les valeurs d'Agrocentre. Plus précisément, le code interdira aux fournisseurs de recourir à tout travail forcé ou travail des enfants. Une non-conformité non remédiée en temps opportun pourra entraîner la résiliation du contrat avec la Société.

## **c. Évaluation des risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement et mesures prises pour prévenir et atténuer ces risques**

Nous considérons le risque de travail forcé ou de travail des enfants comme nul au sein de notre personnel. Nos processus de recrutement assurent la conformité aux normes en vigueur au Canada, d'où provient notre personnel. Le processus de détermination des risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement est en cours. Les premières analyses préliminaires sont encourageantes et ne démontrent pas de risque élevé. Au cours de la Période de référence, l'équipe de direction a identifié et débuté des initiatives qui verront le jour au courant de son exercice 2024

Au sein de nos chaînes d'approvisionnement, nous sommes conscients que le risque de travail forcé peut être présent à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Pour l'instant, les processus en place au sein de la Société afin de déterminer le risque de travail forcé ou de travail des enfants se limitent à la sphère du personnel d'Agrocentre. Pour nos fournisseurs de premier niveau, nous évaluons le risque de travail forcé ou de travail des enfants comme étant minime. L'identification du risque pour ces fournisseurs indirects sur lesquels nous n'avons que peu de visibilité et de contrôle peut s'avérer complexe.

### **d. Mesures prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants**

Au cours de la Période de référence, aucun cas de travail forcé ou de travail impliquant des enfants n'a été relevé ou signalé. Toute allégation, divulgation ou découverte de travail forcé ou de travail impliquant des enfants dans les chaînes d'approvisionnement sera prise très au sérieux par Agrocentre, qui s'assurera de mener une enquête dans les meilleurs délais. Dans un tel cas, Agrocentre verra à appliquer toute mesure corrective appropriée afin de remédier au risque identifié.

**e. Mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités**

Au cours de la Période de référence, Agrocentre n'a eu connaissance d'aucune perte de revenus des familles les plus vulnérables due à l'application des mesures visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants. Toutefois, toute allégation, divulgation ou découverte de telles pertes de revenus sera prise très au sérieux par Agrocentre, qui s'assurera de mener une enquête dans les meilleurs délais. Dans un tel cas, Agrocentre verra à appliquer toute mesure corrective appropriée afin de remédier à la situation.

**f. Formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants**

Suite à l'adoption de la nouvelle Loi, plusieurs discussions et échanges ont eu lieu entre les membres de la haute direction et les membres du conseil d'administration relativement aux nouvelles obligations découlant de la Loi et les risques reliés au travail forcé ou le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de Agrocentre. Un des objectifs visés est notamment d'inclure des dispositions claires dans le code d'éthique de la Société en lien avec la lutte au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, lequel code doit être lu obligatoirement par tous les employés.

**g. Évaluation de l'efficacité**

Un plan d'action sera mis à jour régulièrement afin d'évaluer l'évolution des mesures mises en place et d'identifier là où de nouvelles mesures pourraient s'avérer nécessaire.

**Attestation**

Déclaration d'approbation de rapport Approuvé par le Conseil d'administration de Agrocentre St-Hyacinthe inc.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Agrocentre St-Hyacinthe inc.



Daniel Bellavance, Président

Date : 2024-05-01